Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und

Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du

génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik =

Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 45 (1947)

Heft: 10

Artikel: Le programme d'études des géomères

Autor: Jacquet, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-204733

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

beitslücke ergeben bei den großen Zahlen der heute vom Poly ausgebil-

deten Ingenieurgeometer.

Wer entscheidet sodann, ob einer für eine leitende Stellung berufen sei und an die ETH. gehöre, oder ob er eher praktisch eingestellt sei und Techniker bleiben solle? Warum müßte sodann die Erwerbung des Geometerpatentes dem Akademiker vorbehalten bleiben, wenn er doch die entsprechende Arbeit nicht mehr selber leisten will? So einfach ist die Sache doch wohl nicht, und mir scheint, die Neuregelung 1946 sollte mindestens erdauert werden.

Zum Schluß noch einige Fragen. Wieso kommt es, daß man 1933, 1941 und 1947 dieselben Studienpläne der ETH. ändern muß? Warum sollen die erst letztes Jahr mit Mühe neu festgelegten Ausbildungsvorschriften der Vermessungstechniker heute wieder diskutiert werden, noch bevor sich die Auswirkungen richtig abschätzen lassen? Wo endlich waren die Herren Kritiker (M. Gagg ist nicht allein) vor zwei Jahren, und warum haben sie sich damals nicht zum Wort gemeldet, um eine grundsätzliche Regelung auf lange Frist zu verlangen?

F. Wild, Grundbuchgeometer, Adjunkt des Stadtgeometers, Zürich.

Le programme d'études des géomètres

Il est un problème fort discuté aujourd'hui, c'est celui de la formation du géomètre. Une commission a été constituée à Aarau le 22 juin dernier pour essayer d'élucider la question: il s'agit d'uniformiser le programme des études entre nos deux hautes écoles suisses: l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne (E. P. U. L.) et l'Ecole Polytechnique Fédérale (E. P. F.).

La situation actuelle est la suivante:

- L'E. P. U. L. a un programme d'études de géomètres de cinq semestres.
- L'E. P. F. ne forme pas de géomètres, mais des ingénieurs ruraux ou topographes auxquels un stage de deux ans permet de se présenter à l'examen fédéral à Berne pour l'obtention du diplôme de géomètre.

Deux solutions se présentent pour unifier la formation du géomètre.

- a) Porter le nombre des semestres de cinq à sept à l'Ecole lausannoise et délivrer aux candidats un diplôme d'ingénieur (comme à Zurich). Cette solution est à rejeter.
- b) Etablir à Zurich, comme par le passé, un plan d'études de géomètres de cinq semestres (j'avoue d'ailleurs ne pas comprendre pourquoi l'E. P. F. a renoncé à ce plan).

C'est cette deuxième solution qu'il faudrait, à mon point de vue, adopter. En effet, elle permet de former des géomètres à la hauteur des exigences actuelles, avec possibilité, s'ils le désirent, de compléter leur bagage professionnel par l'obtention, après trois ou quatre semestres supplémentaires, d'un grade d'ingénieur rural, topographe ou civil.

Mais j'estime que ce serait un gros danger de ne plus former de

géomètres proprement dit. En effet:

L'ingénieur, qu'il soit topographe, rural ou civil n'a pas la même conception du travail que le géomètre. Il ne se passionne pas pour la précision du dixième de millimètre, pour la minutie dans le dessin, par conséquent l'art du géomètre, basé en grande partie sur la précision graphique, tendra à disparaître si le géomètre est ramplacé par un ingénieur.

La formule « diplôme de géomètres » en cinq semestres permet de former encore des géomètres, des « artistes » au vrai sens du mot, des hommes qui auront *choisi* cette profession et qui, par conséquent, ont l'amour de ce métier. Possibilité leur est donnée d'obtenir, par un complément d'études, un diplôme d'ingénieur.

Le programme d'études ingénieur (rural ou topographe) puis diplôme fédéral de géomètre forme un candidat qui a l'intention première de devenir ingénieur. Il ne s'arrête pas à l'art du géomètre, il n'aura pas l'amour de ce métier mais, comme les ingénieurs ruraux ou topographes actuels, il fera son diplôme fédéral de géomètre car c'est le seul moyen pour lui d'occuper en Suisse une situation indépendante. La profession de géomètre est pour lui un « à-côté », je dirai même un « filon ».

L'E. P. F. prévoit d'augmenter le nombre des semestres de sept à huit, c'est dire que l'ingénieur rural tend toujours plus du côté ingénieur et s'éloigne du géomètre.

Il en découle que les vrais géomètres vont disparaître et les techniciens vont les remplacer.

J'ai touché là un aspect seulement de ce problème, il y en aurait bien d'autres! Espérons que la Commission nommée à cet effet et présidée par M. Bachmann de Bâle, trouvera des conclusions satisfaisantes! A. Jaquet

Kleine Mitteilungen

Mitteilung über in dieser Zeitschrift besprochene englische Bücher.

Das "Book Review Department" des British Council in London teilt uns mit, daß die Vertretung des British Council in Zürich von allen Büchern, deren Besprechung in Schweizer Zeitschriften erschienen ist, in Zukunft mindestens ein Exemplar erhält. Diese Bücher werden kostenlos für eine Zeitdauer von 28 Tagen an Interessenten abgegeben. Wir freuen uns für unsere Leser über dieses wertvolle Angebot.

Eidg. Technische Hochschule, Zürich. Freifachvorlesungen.

Die Vorlesungen an der allgemeinen Abteilung für Freifächer beginnen am 20. Oktober 1947 und schließen am 21. Februar 1948. Die Einschreibung kann bis zum 8. November auf der Kasse der ETH. erfolgen. Einschreibungen können auch auf schriftlichem Wege vorgenommen werden durch Einzahlung auf das Postcheckkonto der ETH.-Kasse (III, 520). Auf dem Abschnitt für den Empfänger sind die Nummern der zu belegenden Vorlesungen anzugeben, wie sie in dem Programm der ETH. aufgeführt sind. Das Honorar beträgt Fr. 6.— für die Wochenstunde im Semester.

Zum Aufruf der Beamtengrundbuchgeometer

Auf unseren Aufruf hin sind uns erfreulicherweise einige Beitrittserklärungen zugegangen, immerhin scheint die Verbreitung des Werbematerials mehr regional erfolgt zu sein. Da es nicht möglich ist, jeden Berufskollegen persönlich zu erreichen, lassen wir nochmals einen Appell an diejenigen ergehen, welche unserer Vereinigung noch nicht angehören und bitten vor allem die Vorsteher der Vermessungsämter, die ihnen zugestellten Zirkulare an weitere Interessenten weiterzuleiten.

Für den Vorstand des Beamtengrundbuchgeometerverbandes: E. Schaffner